



FEDERATION FRANCAISE DE LA BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFEVRERIE, DU CADEAU
DES DIAMANTS, PIERRES ET PERLES ET ACTIVITES QUI S'Y RATTACHENT

AVENANT N°02 du 17 mars 2011
TITRE DE VENDEUR-CONSEIL EN BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFEVRERIE

**AVENANT DU 17 DECEMBRE 2007 SUR LES CLASSIFICATIONS
PROFESSIONNELLES DANS LES ENTREPRISES DE LA BIJOUTERIE
JOAILLERIE ORFEVRERIE ET ACTIVITES QUI S'Y RATTACHENT**

Entre

- La Fédération Française de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, du cadeau, des diamants, pierres et perles et activités qui s'y rattachent,
- La Fédération Nationale Artisanale des Métiers d'Art et de Création,

D'une part

Et

- La Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie CFDT
- La Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie CGT-FO
- La Fédération des Cadres, de la Maîtrise et des Techniciens de la Métallurgie CFE-CGC
- La Fédération de la Métallurgie CFTC
- La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT

D'autre part,

I. Objet

Les parties au présent avenant conviennent de modifier l'article 6 – Diplômes, Certificats, Attestations de l'avenant du 17 décembre 2007 ainsi qu'il suit :

Il est ajouté la mention « **Titres** » à la suite de « **Article 6 - Diplômes, Certificats, Attestations** ».

Il est ajouté à la suite du paragraphe unique préexistant :

« Indépendamment des niveaux de formation qui doivent être pris en compte dans la classification, les salariés titulaires à l'embauche de Certification de Qualification Professionnelle (CQP) ou de Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) verront ces certificats reconnus dans le classement. »

Le paragraphe suivant :

« Le titulaire d'un titre de vendeur-conseil en bijouterie, joaillerie, horlogerie qui est embauché pour un emploi correspondant à sa qualification est positionné au niveau 2 échelon 1 et accède au niveau 2 échelon 3 à l'issue d'une période de 12 mois de travail effectif. »

II Entrée en vigueur

Le présent avenant est conclu pour une durée indéterminée et entre en vigueur à compter du jour qui suit la date de son dépôt.



FEDERATION FRANCAISE DE LA BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFEVRERIE, DU CADEAU
DES DIAMANTS, PIERRES ET PERLES ET ACTIVITES QUI S'Y RATTACHENT

SIGNATURES

Pour la Fédération Française de la BJOC :

Didier ROUX

Pour la Fédération Nationale des Métiers d'Art et de Création : Pierre-Marie BERNARD

Pour la Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie CFTD : Jean MAURIES

Pour la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie CGT-FO : Nathalie CAPART

Pour la Fédération des Cadres, de la Maîtrise et des Techniciens de la Métallurgie CFE-CGC :
Christian HAUEISEN

Pour la Fédération de la Métallurgie CFTC : Valère JUNG

Pour la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT : Louis DUPRAT

Fait à Paris, le 17 mars 2011